



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Marseille, le 17 février 2025

### **Contrôle des stations de ski en haute saison en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : les inspecteurs du travail mobilisés pour garantir le respect des droits des salariés**

Comme chaque année, à l'occasion de la haute saison hivernale, les inspecteurs du travail sont mobilisés pour contrôler l'activité saisonnière des domaines skiables. Ces contrôles ont pour objectif de veiller à la régularité des pratiques des employeurs et de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs saisonniers.

Les services d'inspection du travail concentrent leur action sur plusieurs axes prioritaires :

- **Lutte contre le travail dissimulé** : vérification des déclarations d'embauche et de la régularité des conditions d'emploi.
- **Respect du temps de travail** : contrôle des dépassements des durées maximales réglementaires et des temps de repos obligatoires.
- **Conditions de travail et de sécurité** : évaluation du respect des règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Ces interventions visent à assurer des conditions de travail décentes pour les salariés et contribuent à garantir une concurrence loyale entre les entreprises du secteur.

Elles s'inscrivent pleinement dans le cadre des missions de conseil et de contrôle dévolues à l'Inspection du travail.

#### **Contact presse :**

DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service Communication  
dreets-paca.communication@dreets.gouv.fr